

Les travaux

Bulletin Municipal
Aunay-sous-Auneau
2012

Annexe 3

Réhabilitation de l'ancienne décharge du site « Les Fourneaux » et traitement paysager des abords du stade :

L'aménagement du coteau des Fourneaux à Aunay-sous-Auneau a pour objectifs de protéger et d'améliorer l'environnement par le réaménagement de l'ancienne décharge et des ses abords. Cet aménagement paysager, environnemental et de réhabilitation du petit patrimoine rural (présence d'un four à chaux) permettra la liaison de 2 chemins de randonnées inscrits au PDIPR par la création d'une sente piétonne mais aussi de relier directement le centre bourg et le quartier nord du village. Proche des équipements sportifs, ce projet concerne également de manière plus large la requalification et l'amélioration des espaces sportifs, de promenade et de loisirs du centre bourg.



Description du projet :

Ce programme est décomposé en 3 phases :

PHASE 1A : Traitement d'une ancienne décharge abandonnée depuis 1970.

Après travaux de débroussaillage, mise en valeur du site offrant des vues dégagées sur la vallée de l'Aunay et le village. Création d'un belvédère, reprofilage du site après apport de terre végétale, dégagement de deux cheminements.

Plantations en parties hautes et aménagement des pentes du coteau par des espaces ouverts en prairie et des zones plantées de jeunes plans.

PHASE 1B : Aménagement du coteau Ouest en prolongement de la phase 1A. (Coteau déjà boisé).

Cette phase consiste à débroussailler le site en vue de lui redonner un meilleur aspect par le regarnissage des zones claires et la mise en valeur du Four à Chaux.

PHASE 2 : Aménagement des abords du Tennis, clôture nouvelle du terrain de football et aménagement d'un plateau multisports.

PHASE 3 : Aménagement du secteur de l'Étang de pêche.



LES PHASES 1A et 1B SERONT REALISEES SUR LES EXERCICES 2012 ET 2013

Objectifs :

Le secteur du site « Les Fourneaux » classé en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme est inscrit dans un emplacement réservé pour sa mise en valeur environnementale après l'achat de plusieurs parcelles.

L'aménagement de ce secteur aura pour avantage d'étendre la zone de promenade très appréciée des habitants de la commune et des personnes qui empruntent les chemins de randonnées existants classés au PDIPR.

Sensibiliser les habitants et les promeneurs à l'environnement notamment à la faune et la flore des vallées humides comme la vallée de l'Aunay.

Le nouveau chemin créé permettra aux administrés d'avoir une liaison directe entre la partie Nord-Est du village et le centre bourg, les écoles, la bibliothèque, la Mairie, la salle des fêtes et le centre de loisirs.

L'amélioration des installations sportives (football, tennis, étang de pêche) et la création d'un plateau multisports ont pour objectif de donner satisfaction à la jeunesse du village, favoriser les liens sociaux et redynamiser les activités associatives.

Les phases de travaux prévoient l'installation de mobilier : tables de pique-nique, bancs, corbeilles, afin de conserver une ambiance champêtre au bénéfice des habitants et des promeneurs.

Mise en œuvre :

Ce projet d'aménagement a tout d'abord été pensé lors de la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12/04/2007.

La nécessité de traiter une ancienne décharge abandonnée en 1970 a conduit les élus, sous l'impulsion du CAUE, à engager une réflexion globale pour l'amélioration de cette zone naturelle située à proximité du cœur de village.

Le Cabinet GILSON a été désigné pour accompagner la collectivité dans sa démarche. En concertation avec les différents financeurs réunis régulièrement (Pays de Beauce, Conseil Général, ADEME et GAL), un phasage en 3 tranches a été arrêté afin de lisser la dépense sur plusieurs exercices et de répartir au mieux les subventions suivant les postes de dépenses et les règlements de chacun.

Pour concrétiser ce projet et conformément à la demande des financeurs il a été décidé d'associer les jeunes du village par l'intermédiaire des écoles, de l'ALSH, de la bibliothèque municipale.

Prise en compte du développement durable :

Le choix des plantations devra privilégier les essences rustiques locales, une ambiance champêtre étant souhaitée pour s'harmoniser avec le bois existant sur la partie ouest du coteau. Le mobilier devra aussi correspondre aux besoins des usagers (habitants du village, promeneurs) en favorisant les liens sociaux sur les espaces qui seront aménagés. La mise en valeur du Four à Chaux permettra aux générations futures de connaître certains aspects des techniques locales du passé.

Communication :

Pour la réalisation de son projet, la commune a décidé de faire participer les écoles (élèves et corps enseignant), les structures de la petite enfance et les adolescents, ainsi que les associations locales. Des réunions d'information seront organisées. La commune utilisera son site internet, le Fil des jours (feuille d'information trimestrielle), la presse locale et les publications par voie d'affichage pour communiquer sur son projet.

Les financeurs : La Commune d'Aunay-sous-Auneau, l'ADEME, Le Conseil Général, Le Pays de Beauce et le Gal Dunois, Leader et Feder (Union Européenne).

Le Maître d'ouvrage : La Commune d'Aunay-sous-Auneau.

Le Maître d'œuvre : Gilson et Associés (CHARTRES).

Entreprise réalisant les travaux (Phases 1A et 1B) : Paysages Julien et Legault (LA LOUPE).

Montant des travaux Phase 1A et Phase 1B : 208 933,01 € TTC.

AUNAY-SOUS-AUNEAU

Les enfants découvrent les baliveaux

Le projet d'aménagement du site « Les Fourneaux » en est à la phase de la plantation des arbres, arbustes et baliveaux (jeunes arbres).

Les trois classes de l'école maternelle avaient fait le déplacement pour regarder et écouter les explications de Jérémie Chevaller de l'entreprise paysagiste chargée de ce travail.

Jérémie a expliqué tout le déroulement de la mise



PLANTATION Devant les enfants de l'école maternelle, Jérémie Chevaller explique chaque étape de la plantation d'un arbre.

en terre d'un érable champêtre, tout en réalisant le travail devant les enfants.

Ensuite il a montré des arbres de différents âges, des arbustes 2 à 3 ans, des baliveaux de 5 à 7 ans. Pour cette espace, 57 arbres vont prendre place avec 15 essences différentes et 160 baliveaux sont prévus. Les classes élémentaires doivent venir aussi profiter de cette explication en direct sur le terrain.

André Guérard